Nations Unies S/2017/963



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 novembre 2017
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'accord politique du 31 décembre 2016

1. Le présent rapport porte sur l'évolution de la situation en République démocratique du Congo depuis le 29 septembre 2017 et est soumis en application de la résolution 2348 (2017) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil a prié le Secrétaire général de le tenir informé par écrit tous les 45 jours des progrès réalisés et des obstacles qui pourraient se poser aux niveaux politique et technique dans la mise en œuvre de l'accord politique global et inclusif du 31 décembre 2016.

I. Principaux faits politiques récents concernant l'application de l'accord

Évolution de la situation nationale

2. Les difficultés liées à la mise en œuvre de l'accord politique du 31 décembre 2016 ont persisté tout au long de la période considérée. Le large consensus entre les principaux acteurs politiques qui sous-tendait la signature de l'accord continue de s'éroder, comme l'ont clairement montré le désaccord persistant et les suspicions entre la Majorité présidentielle au pouvoir et la plateforme de l'opposition, le Rassemblement des forces politiques et sociales de la République démocratique du Congo acquises au changement sur la création et le fonctionnement du Conseil national de suivi de l'accord et du processus électoral, l'application des mesures de confiance envisagées dans l'accord et le calendrier électoral.

3. Les débats ont tourné autour de l'idée selon laquelle les élections ne se tiendront très probablement pas avant la fin de l'année 2017, contrairement à ce qui était envisagé dans l'accord du 31 décembre 2016. Cela a également accentué l'incertitude politique, dans un contexte socioéconomique, humanitaire et lié aux droits de l'homme qui se dégrade, et dans un climat politique marqué par l'utilisation de discours de plus en plus politisés par des groupes armés, en particulier dans les provinces du Kivu.

4. Les travaux de la nouvelle session ordinaire de l'Assemblée nationale, qui ont débuté le 15 septembre, ont été entravés à plusieurs reprises par des désaccords entre la majorité au pouvoir et l'opposition sur des questions liées à la situation politique et en matière de sécurité et le processus électoral. Du 6 octobre au 1er novembre, les parlementaires de l'opposition ont suspendu leur participation aux sessions plénières de l'Assemblée nationale, la Majorité présidentielle utilisant des requêtes accessoires pour bloquer les motions de censure contre le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'intérieur et de la sécurité et le Ministre de la justice, qui





font tous deux partie de la majorité au pouvoir. Le 20 octobre, les parlementaires membres de l'opposition ont soumis une pétition contre le Président de l'Assemblée nationale Aubin Minaku, l'accusant d'être partial et de saper le contrôle parlementaire. Le 21 octobre, la demande a été bloquée par une motion incidente. Le Président a estimé que la question de savoir si les requêtes incidentes pouvaient bloquer des motions de censure devrait être à nouveau soumise à la Cour constitutionnelle. En 2016, la Cour s'est déclarée incompétente pour statuer sur cette question, arguant du fait qu'elle avait trait au règlement intérieur de l'Assemblée.

5. Lors de réunions avec des représentants de la société civile à Kinshasa, le 10 octobre, et des membres de l'opposition, le 11 octobre, le Président de la Commission électorale nationale indépendante, Corneille Nangaa, a déclaré que 504 jours seraient nécessaires pour préparer les élections une fois que l'inscription des électeurs s'achèverait en janvier 2018. Entre le 12 et le 16 octobre, un certain nombre d'organisations de la société civile et plusieurs groupes d'opposition, dont le Mouvement de libération du Congo (MLC), le Rassemblement et l'Union pour la nation congolaise (UNC) ont condamné la déclaration de M. Nangaa et exhorté la Commission à organiser des élections en 2018, peu après l'aboutissement du processus de constitution des listes électorales. Le Président du Rassemblement, Felix Tshisekedi, s'adressant à la presse, a renouvelé son appel en faveur d'une transition politique sans le Président de la République démocratique du Congo, Joseph Kabila, et d'une restructuration de la Commission. Dans une lettre qu'il a soumise à l'Assemblée nationale le 12 octobre, le Président Kabila a demandé instamment à l'Assemblée d'examiner plusieurs projets de loi en procédure d'urgence, notamment le projet de loi relatif au Conseil national de suivi de l'accord et du processus électoral, la révision de la loi électorale et un projet de loi sur la gestion de l'ordre public.

6. La deuxième réunion tripartite entre la Commission électorale nationale indépendante, le Conseil national de suivi de l'accord et du processus électoral et le Gouvernement pour évaluer le processus électoral s'est tenue à Kinshasa du 14 au 18 octobre. Le communiqué final de la réunion publié le 18 octobre a exhorté la Commission et le Gouvernement à mener l'inscription sur les listes électorales dans le pays à son terme et a recommandé à la Commission de commencer l'enregistrement des membres de la diaspora en vue de l'élection présidentielle. Le communiqué a également encouragé le Gouvernement à continuer de financer le processus électoral; a remercié les partenaires extérieurs pour leur soutien technique et logistique, et leur a demandé de fournir un appui financier au titre des élections conformément au projet d'appui au cycle électoral en République démocratique du Congo, géré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); et a prié instamment la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), d'œuvrer de concert avec la Commission, en vue de déterminer les besoins en matière d'appui logistique. En outre, le communiqué a pris note des phases préélectorales à l'issue du processus d'inscription des électeurs et demandé à la Commission de publier un calendrier électoral réaliste, comme le prescrivent la Constitution et l'accord du 31 décembre 2016.

7. Le 23 octobre, à Kinshasa, le Président de l'UNC, Vital Kamerhe, a publié un communiqué annonçant la décision du parti de retirer son représentant Pierre Kangudia Mbayi, Ministre d'État chargé du budget, du Gouvernement. M. Kamerhe a déclaré que la décision avait été prise pour protester contre les retards apportés à la publication du calendrier électoral et le « report inévitable » des élections jusqu'après décembre 2017, en violation de l'accord du 31 décembre 2016. Le 24 octobre, s'adressant à la presse, M. Minaku, s'est interrogé sur le bien-fondé de

la décision de M. Kamerhe, notant que l'UNC, en tant que partie aux négociations qui avaient abouti à la signature des accords politiques des 18 octobre et 31 décembre 2016, était consciente de la possibilité que les élections pouvaient être reportées jusqu'après 2017. Le même jour, lors d'une conférence de presse à Kinshasa, M. Mbayi a rejeté la décision de l'UNC, faisant valoir que sa démission pourrait conduire à une crise au sein du Gouvernement et affaiblir les ministres de l'opposition.

8. Le 30 octobre, les organisations de la société civile ont tenu des manifestations dans plusieurs villes de la République démocratique du Congo exigeant que le Président Joseph Kabila démissionne d'ici à décembre 2017. À Goma, les manifestations ont pris une tournure violente, entraînant la mort de 3 civils et de 2 agents de la Police nationale congolaise, la blessure de 15 civils et de 4 membres des forces nationales de sécurité, et l'arrestation de 37 manifestants.

9. Le 5 novembre, lors d'une conférence de presse organisée à Kinshasa, M. Nangaa, a annoncé que, conformément aux dispositions pertinentes de l'accord du 31 décembre 2016, l'élection présidentielle et les élections législatives nationales et provinciales se dérouleraient le 23 décembre 2018. Il a noté que l'appui des partenaires internationaux serait nécessaire au respect des délais fixés pour la tenue des élections. M. Tshisekedi a rejeté le calendrier électoral, en invoquant le fait qu'il violait la Constitution et l'accord, et appelé la population à destituer le Président Kabila. L'ancien Gouverneur de la province du Katanga, Moïse Katumbi, et la Secrétaire générale du MLC, Eve Bazaiba, ont rejeté le calendrier, en le qualifiant de provocateur et de non consensuel. M. Minaku, a appelé tous les acteurs politiques à s'attacher au respect des échéances électorales et soutenu que le calendrier électoral publié par la CENI était conforme à l'accord du 31 décembre 2016, qui prévoyait la possibilité d'un report des élections au-delà de décembre 2017 à la suite d'une évaluation conjointe du processus électoral par la Commission électorale nationale indépendante, le Conseil national de suivi de l'accord et du processus électoral et le Gouvernement. Le 7 novembre, le Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, a engagé toutes les parties prenantes congolaises à jouer leur rôle pour assurer le strict respect du calendrier électoral.

Évolution de la situation régionale

10. Les acteurs régionaux ont continué de suivre la situation en République démocratique du Congo, à l'appui des efforts visant à combler le fossé entre les signataires de l'accord du 31 décembre 2016. M. Mahamat, y a effectué une visite du 28 septembre au 1er octobre, au cours de laquelle il s'est entretenu avec les représentants des institutions congolaises concernées et des membres de l'opposition signataires de l'accord. Ila encouragé ses interlocuteurs à surmonter leurs divergences pour favoriser l'instauration d'un climat propice à un processus électoral pacifique et consensuel, ainsi que le stipulent la Constitution et l'accord. Il entend renforcer l'appui de l'Union africaine, en coordination avec tous les acteurs nationaux et internationaux intéressés. La visite de M. Mahamat a été suivie de celle du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine du 22 au 26 octobre.

11. Le 15 octobre, le Président sud-africain, Jacob Zuma, s'est rendu à Kinshasa. Les Présidents Kabila et Zuma, dans un communiqué conjoint, ont réaffirmé leur soutien en faveur des décisions du trente-septième sommet de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Dans le communiqué final du sommet, les chefs d'État et de gouvernement de la SADC avaient, entre autres, pris note de l'exigence de reporter les élections en République démocratique du Congo jusqu'après décembre 2017.

12. Les chefs d'État et de gouvernement des pays signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région ont tenu la huitième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi le 19 octobre à Brazzaville. Le communiqué final de la réunion notait que, malgré les retards survenus dans sa mise en œuvre, l'accord politique du 31 décembre 2016 demeurait le cadre viable pouvant mettre fin à la crise en République démocratique du Congo et montrait combien il importait de mettre en œuvre les mesures de confiance qui y étaient envisagées. Il saluait les importants progrès réalisés dans le processus d'inscription des électeurs, soulignait la nécessité de la publication prochaine d'un calendrier électoral consensuel et d'un budget électoral, et encourageait le Gouvernement à veiller à l'adoption de la législation électorale requise. En outre, il saluait la décision de la SADC de nommer un envoyé spécial qui serait chargé d'appuyer le processus électoral en République démocratique du Congo, et accueillait en outre avec satisfaction les résultats de la réunion qui avait été consacrée au pays et qui s'était tenue en marge de l'Assemblée générale de l'ONU le 19 septembre.

II. Principaux faits récents concernant l'application de l'accord

Évolution de la situation électorale

13. La Commission électorale nationale indépendante a continué de progresser vers l'achèvement de l'inscription des électeurs, avec le début de l'enregistrement dans les zones restantes, à savoir les provinces du Kasaï et du Kasaï central et les deux territoires de la province de Lomami. La MONUSCO et le PNUD ont continué d'apporter leur concours au processus.

14. Au 24 octobre, 60 % des centres d'inscription étaient opérationnels (les centres d'enregistrement doivent rester ouverts pendant 90 jours). Au 10 octobre, la Commission électorale nationale indépendante avait signalé l'inscription de plus de 42 millions d'électeurs potentiels dans l'ensemble du pays. Les femmes représentent 47 % des électeurs actuellement inscrits.

Restrictions touchant l'espace politique et violence liée à l'application de l'accord politique et au contexte électoral

15. La MONUSCO a continué de recenser les violations des droits civils et politiques, ainsi que des libertés fondamentales, au cours de la période considérée. En septembre 2017, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme a documenté 112 violations, ce qui porte à 708 le nombre de violations des droits de l'homme liées à l'espace démocratique signalées depuis le début de 2017. Les agents de l'État continuent d'être responsables de la plupart de ces récentes violations, dont 52 par la Police nationale congolaise, 27 par les Forces armées de la République démocratique du Congo, 10 par l'Agence nationale de renseignement et 9 par des autorités politico-administratives. Les violations sont principalement des arrestations et détentions arbitraires et des atteintes aux droits à la liberté d'opinion, d'expression et de réunion pacifique. Soixante-dix-sept défenseurs des droits de l'homme et six journalistes ont été victimes de violations des droits de l'homme. La plupart des auteurs de ces violations continuent de jouir de l'impunité, ces affaires recensées ne faisant guère l'objet de suivi ni de condamnations.

Mesures de confiance

16. Les progrès enregistrés dans la mise œuvre des mesures de confiance sont restés insuffisants. Les 22 et 23 octobre, à l'occasion de la visite de M. Felix Tshisekedi à Lubumbashi (Province du Haut-Katanga), la Police nationale

congolaise et les Forces armées de la République démocratique du Congo ont arrêté environ 80 militants, dont 6 femmes et 50 membres de l'Union pour la démocratie et le progrès social au siège du parti de l'opposition dans cette ville. Le maire de Lubumbashi n'avait pas autorisé d'activité en rapport avec la visite, notamment des rencontres avec des militants locaux du Rassemblement. Dans un communiqué de presse publié le 23 octobre, mon Représentant spécial a condamné ces arrestations, exprimé sa vive préoccupation devant la persistance des actes d'intimidation à l'encontre de membres de l'opposition, appelé à la libération immédiate et inconditionnelle de toutes les personnes arbitrairement arrêtées, et rappelé aux autorités congolaises leurs obligations de respecter les libertés fondamentales et les droits civils et politiques de toutes les personnes, conformément à la Constitution et aux obligations internationales de la République démocratique du Congo. Le 24 octobre, toutes les personnes arrêtées ont été libérées, dont 32 sous caution.

17. Les autorités congolaises continuent à appliquer l'interdiction générale des manifestations de l'opposition en vigueur depuis septembre 2016. Ces interdictions ont été renforcées au cours de la période considérée dans plusieurs localités, notamment à Bunia (Province de l'Ituri), Mbuji-Mayi (Province du Kasaï oriental) et Lubumbashi. Le 29 septembre, les autorités de la Province de l'Ituri ont interdit une manifestation de la plateforme de la société civile Collectif d'actions de la société civile se rapportant à la publication du calendrier électoral. Le 30 septembre, la Police nationale congolaise a arrêté arbitrairement 49 membres du Collectif à Goma et à Kisangani, qui s'étaient rassemblés devant la Commission électorale nationale indépendante. Les 16 personnes arrêtées à Kisangani ont été relâchées après avoir été détenues pendant 12 heures par la Police nationale congolaise, tandis que les 33 personnes arrêtées à Goma l'ont été le 3 octobre. Au 27 octobre, 133 prisonniers politiques et prisonniers d'opinion étaient placés dans des centres de détention à travers le pays, soit plus du double du nombre de personnes de la même catégorie arrêtées il y a un an.

III. Exercice de bons offices en vue de l'application de l'accord et faits nouveaux dans la région

18. Dans le cadre de sa mission de bons offices à l'appui de la mise en œuvre de l'accord du 31 décembre 2016, mon Représentant spécial a continué de tenir des réunions séparées avec les principales parties prenantes, notamment avec le Gouvernement, le Conseil national de suivi de l'accord et du processus électoral, la Commission électorale nationale indépendante, le Rassemblement, le Groupe des sept, la Majorité présidentielle et la société civile. Mon Représentant spécial a également continué de collaborer avec des représentants de l'Union africaine, de l'Union européenne, de l'Organisation internationale de la Francophonie, de la SADC, de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et des principaux acteurs régionaux. Les discussions ont porté sur les moyens de promouvoir la mise en œuvre de l'Accord afin d'ouvrir la voie à la tenue d'élections pacifiques et crédibles dès que possible. Elles ont surtout été axées sur la nécessité de la publication rapide du calendrier électoral, de l'adoption de la législation requise sur les élections et le Conseil national, du financement du processus électoral, de la mise en œuvre des mesures de confiance, du respect des libertés fondamentales et du renforcement de la coordination au sein de la communauté internationale pour appuyer le processus électoral.

IV. Observations

19. Malgré la montée des niveaux de désaccord entre ses signataires au sujet de sa mise en œuvre, l'accord politique du 31 décembre 2016 demeure le cadre d'orientation de la transition politique en République démocratique du Congo. Cela a été récemment réaffirmé lors de la réunion du Mécanisme de suivi régional tenue à Brazzaville, et continue d'être reconnu par les interlocuteurs congolais de tous les horizons politiques. À ce stade critique, à quelques semaines de la fin de 2017, un nouvel engagement politique est nécessaire pour rétablir la confiance entre tous les acteurs politiques, et entre la classe politique et les citoyens congolais, en vue de trouver une solution consensuelle, conformément à l'accord et à la Constitution. Je rappelle aux autorités nationales la grande part de responsabilité qui leur revient de continuer à faire preuve de la volonté politique nécessaire et d'assurer le respect de l'accord. L'opposition a un rôle important à jouer dans la recherche de solutions à la crise politique et dans la préservation de la stabilité en République démocratique du Congo.

20. Je salue les efforts déployés par les partenaires régionaux, notamment l'Union africaine et la SADC, pour promouvoir un dialogue sans exclusive sur la mise en œuvre de l'accord politique. J'encourage les acteurs régionaux à renforcer leur collaboration afin d'aider l'ensemble des acteurs congolais à surmonter leurs divergences et à veiller à ce que les autorités congolaises préparent le terrain en vue de la tenue d'élections crédibles, dans les meilleurs délais, conformément à l'accord et aux aspirations du peuple congolais.

21. J'ai pris note du calendrier publié par la Commission électorale nationale indépendante le 5 novembre 2017. S'il est regrettable que les sondages cruciaux aient été reportés, encore une fois, je tiens tout de même à réaffirmer que l'Organisation des Nations Unies est disposée à travailler en coordination avec l'Union africaine, l'Union européenne, l'Organisation internationale de la Francophonie et la SADC pour créer une équipe indépendante d'experts chargée d'apporter à la Commission le soutien technique requis à l'appui de ce processus. Je demande au Gouvernement, à la Majorité présidentielle et à l'opposition de jouer un rôle constructif en respectant les délais fixés dans le calendrier électoral.

22. Je me félicite des progrès réalisés sur l'enregistrement des électeurs, et exhorte la Commission électorale nationale indépendante à mener ce processus à bonne fin dans les délais les plus brefs possibles. L'ouverture des centres d'inscription restants dans la région du Kasaï, dès que faire se peut, constituera une étape décisive vers l'achèvement de ce processus en temps voulu. J'invite le Gouvernement et le Parlement à veiller à l'adoption de la législation électorale et exhorte le Gouvernement à continuer de verser les allocations financières à la Commission sans retard. J'encourage également la communauté internationale à prêter l'appui nécessaire au processus électoral.

23. Je demande instamment au Gouvernement d'appliquer pleinement les mesures de confiance énoncées dans l'accord politique du 31 décembre 2016, et de respecter tous les droits et libertés politiques des citoyens congolais consacrés par la Constitution congolaise et conformément aux obligations internationales de la République démocratique du Congo. Depuis la signature de l'accord, 64 prisonniers politiques ont été libérés. Toutefois, je suis profondément préoccupé par le fait que des citoyens congolais continuent d'être arbitrairement arrêtés et détenus illégalement pour avoir exprimé leurs opinions politiques. Au moins 133 d'entre eux demeurent en détention pour ces raisons. Je souligne qu'il importe de libérer toutes les personnes détenues arbitrairement, y compris les défenseurs des droits de l'homme et les membres de l'opposition. Je m'inquiète que des journalistes, des

opposants politiques et des militants de la société civile restent soumis à des actes d'intimidation et à des violences en relation avec leurs activités politiques.

24. J'engage le Gouvernement à veiller à ce que tous les citoyens congolais, quelle que soit leur affiliation politique, puissent participer librement aux affaires publiques et exercer pleinement leurs libertés et leurs droits fondamentaux, en particulier leurs libertés d'expression et de réunion pacifique. Je demande également aux autorités compétentes de faire en sorte qu'il soit immédiatement mis un terme à toutes les violations de ces droits et libertés, et que les auteurs rendent compte de leurs actes. Le respect des libertés et des droits fondamentaux, et la lutte contre l'impunité, sont d'une importance capitale pour l'instauration des conditions nécessaires à la tenue d'élections pacifiques et crédibles.

25. Mener à bien le processus électoral, de manière consensuelle, en temps voulu, et conformément à l'accord du 31 décembre 2016, est essentiel à la préservation des acquis obtenus en République démocratique du Congo au cours de la décennie écoulée. J'appelle donc toutes les parties prenantes congolaises à rétablir la confiance entre elles, à susciter la confiance dans le processus politique, et à placer les intérêts du pays et de la population au premier plan. À l'approche de la fin de l'année, il est crucial qu'une solution consensuelle, axée sur la paix et la stabilité en République démocratique du Congo, soit trouvée sans plus tarder.